

COMMUNIQUÉ NATIONAL



18 décembre 2025

CSA SPIP du 18 décembre 2025 Déclaration liminaire

M. le Président,

Nous sommes réunis en CSA SPIP de repli, faute de quorum lors du CSA SPIP du 2 décembre. Au contexte déjà dénoncé dans notre [déclaration liminaire du 2 décembre 2025](#), à laquelle nous n'avons pas eu de réponse, la situation est loin de s'améliorer.

Le ministre poursuit sa **logique ultra-sécuritaire et autoritaire, à coups de com'** : fouilles XXL, convocations des personnels de direction à un cocktail déjeunatoire, et déclarations médiatiques fracassantes et discriminantes à l'égard d'une partie de la population qui nous est confiée (selon sa nationalité, selon la nature des faits commis). Sans efficacité démontrée en matière de prévention de la récidive, ni considération pour l'expertise des personnels composant nos services.

Dans le discours du ministre, **pas un mot sur le travail de fond des SPIP**, sur l'alliance de travail avec les PPSMJ nécessaire à l'accompagnement vers la désistance, sur les CCP, sur les actions collectives/programmes structurés. A croire que le garde des Sceaux ne sait pas ce qui est fait dans les services, malgré ses récentes visites en SPIP, pour prévenir la récidive et que seule la détention est un sujet pour lui.

Et pendant ce temps, **que fait la DAP** pour se faire entendre sur la professionnalisation des pratiques (RPO...), le développement d'outils et de programmes, les besoins en formation toujours plus pointue des professionnels de terrain toutes filières confondues ?

Pour le **SNEPAP-FSU**, nul besoin d'attendre les conclusions des EGIP, qui seraient par ailleurs reportées à 2026, pour déterminer **ce dont ont besoin les SPIP**, et notamment : des moyens humains bien au-delà des 100 postes annoncés, des budgets à la hauteur des missions qui nous sont confiées, et une vraie reconnaissance de l'expertise de ses agents (au-delà de revalorisations statutaires nécessaires, notamment celles pour les DPIP que le ministère semble enfin enclin à ouvrir bien que maladroitement..., il faut surtout faire cesser les dérives que notre administration encourage, comme dans l'exemple des permissions de sortir). Rien de forcément bien innovant, mais pourtant bien essentiel à une prise en charge efficace de nos publics !

A l'aune de la présentation du **projet de loi SURE**, le **SNEPAP-FSU** dénonce l'absence d'un mécanisme de régulation carcérale, ainsi que la non prise en compte, dans ce texte, des remontées unanimes des terrains concernant la réforme des réductions de peine et la LSC de plein droit. De plus, nous alertons à nouveau sur les effets délétères de ce projet et



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Sneap@fsu.fr Site internet : Sneap-fsu.fr



l'aggravation inévitable de la surpopulation carcérale, liées à plusieurs de ses dispositions (réduction du sursis, suppression du 723-15, courtes peines de prison, peines minimales, etc). Et ce d'autant plus si le ministre maintient la peine de prison comme peine de référence, en lieu et place d'une peine autonome de probation.

Le **SNEPAP-FSU** continuera d'être **force de propositions** sur l'ensemble de ces sujets, pour défendre une vision humaniste et efficace de la justice pénale, et pour améliorer les conditions de travail des professionnels composant nos services.

COMMUNIQUÉ NATIONAL



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

□ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris □ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Sneap@fsu.fr Site internet : Sneap-fsu.fr



ENGAGÉ·ES

AU QUOTIDIEN